



**F.S.U.** Ce matin jeudi 11 juin 2020 s'est tenue à distance la première réunion du COR depuis mars.

Traditionnellement en juin c'est la remise du rapport annuel. Aujourd'hui le secrétariat général du COR a projeté plus de 60 diapos découvertes en séance traitant de la surmortalité liée à la crise sanitaire, l'impact économique du confinement et de la reprise partielle d'activité, la crise du COVID et la constitution des droits à la retraite, les conséquences sur le système en 2020, les mesures prises à l'international face à cette crise sanitaire et enfin les évolutions envisageables après 2020.

Le COR a mis ensuite sur son site cet après-midi <https://www.cor-retraites.fr> les diapos qui sont ainsi disponibles aussi pour les journalistes.

Si le COR précise à plusieurs reprises que les chiffres fournis résultent d'une estimation provisoire au 11 juin 2020 susceptible d'être ultérieurement révisée de manière significative, la FSU est intervenue pour que les diapos ne soient pas diffusées sans des précautions nécessaires de contexte. Ce 11 juin 2020 ne peut être le top départ d'une opération de communication de la remise en selle de la question retraite via une institution que le gouvernement a ouvertement méprisé (le COR devait disparaître dans le cadre de la réforme systémique). La FSU a rappelé que l'an dernier le COR avait publié son rapport en juin que le Premier ministre avait contesté pour en redemander un autre en novembre dans le but d'insister sur un solde négatif du système à brève échéance justifiant le recours à un âge d'équilibre.

Les estimations du jour se basent une baisse du PIB de 11% pour 2020. Les rémunérations dans le privé bases des cotisations seraient en baisse de 9,7 % contre une augmentation de + 0,4 % pour le secteur public ce qui donne une baisse de 8,5 % sur la masse des rémunérations totale si on compare aux projections de novembre 2019. Les ressources diminueraient donc massivement de 25,7 Md€ entre novembre 2019 et juin 2020.

Suite aux décès constatés, la baisse du nombre de retraités diminue de 0,15 % et la part des dépenses de retraites s'élèverait donc à 15,5 % du PIB en 2020, chiffre qui ne manquera d'être repris par certains...

Les dépenses de retraites baisseront peu selon le COR mais comme le PIB chute considérablement, le poids relatif augmente mécaniquement. Est pointé dans ces diapos que les fonctionnaires et les grandes entreprises publiques sont moins touchées de même que les retraités qui verraient leur niveau de vie relatif à celui de l'ensemble de la population passé de 104,8 % à 110,3%. Ils sont donc qualifiés de protégés dans la crise avec même l'argument que la hausse des pensions sur les prix les avantage par rapport à une indexation sur les salaires...

Ces démarches macroéconomiques ne peuvent bien entendu refléter ce qui se passe et est constaté actuellement à l'intérieur de chaque régime de retraites. Cela pourra pousser certains à vouloir relancer la nécessité d'un système universel qui permettrait d'éponger les problèmes de solde des différents régimes via un pilotage global du système. La tentation de faire des arbitrages sur des différents risques sociaux serait aussi renforcée (maladie, dépendance,...).

Le président du COR a toujours voulu raisonner sur les dépenses et non sur le solde du système de retraite purement artificiel puisque basé sur des recettes aux contours délicats à évaluer. Les diapositives n'insisteront pas sur cet élément. En revanche, le

COR présente deux hypothèses sur les dépenses avec une croissance de 1,3 % dès 2021 déclinée selon les schémas suivants opposés :

- Un scénario où la richesse nationale est durablement affectée par la crise et le PIB ne retrouve jamais son niveau d'avant crise avec donc aucun rebond ;
- Un autre où après un rebond en 2021, le PIB retrouve son niveau d'avant crise en 2032 avec un rebond en 2021 égale à 75 % de la perte de 2020).

Les courbes en % du PIB ne sont donc pas les mêmes.

Nous ne savons pas ce que le Président Macron annoncera dimanche sur les retraites mais la directrice de la sécurité sociale a été remplacée hier en Conseil des ministres par Franck Von Lennep, conseiller social d'Edouard Philippe à Matignon

### **Son portait dans Libération en janvier dernier décliné après ceux du pôle retraite de Matignon :**

Cet ancien patron de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 47 ans, est bien plus convaincu par ce *«jeu de construction»* que la majorité tente de créer, selon nos interlocuteurs. Ancien des cabinets de droite (François Baroin puis Valérie Pécresse à Bercy), formé à l'Ecole nationale de statistique et de l'administration économique, il a été chargé de mission au Conseil d'orientation des retraites, où il a *«appris»* le dossier. *«Lui, c'est l'homme de la précision, un perfectionniste, le type qui vérifie les boutons de guêtre»*, assure un de ses camarades de jeu. *«Tout ce petit monde constitue une équipe très dure, très brutale, très compétente techniquement et très affûtée, analyse un bon connaisseur des retraites. Il n'y a pas d'équivalent à l'Elysée, dans les administrations ou aux Affaires sociales ! Personne ne leur tient tête.»*

Nous ne savons pas non plus comment les média vont s'emparer de ses données mais il est clair que beaucoup d'incertitudes demeurent et le COR a bien prévu la sortie de son traditionnel rapport le jeudi 26 novembre.

Il aura donc lieu après le PLFSS 2021. À l'automne on pourrait avoir des scénarios économiques différents sur le plus long terme mais rien n'empêche que des mesures retraites soient prises au titre de ce projet loi de finances fin septembre (on n'y avait échappé les deux dernières années au prétexte de la réforme même si le Premier ministre avait poussé pour en mettre indépendamment de la réforme systémique voulue par le Président Macron).

Les diapos disponibles sur le site du COR n'engagent donc pas les membres du COR comme le traditionnel rapport annuel – le président du COR s'y est engagé après que d'autres membres ont souligné que ce travail certes considérable à chaud du secrétariat général du COR et de l'Insee ne peut engager les membres de cette assemblée.

Un impact sur la constitution des droits se fait déjà sentir dans le système actuel avec les périodes de chômage. Les périodes de chômage indemnisé, non indemnisé ou d'activité partielle auront très vite des répercussions sur le futur niveau des pensions. Les conséquences de la crise sanitaire sur le système de retraites doivent être un objet de réflexion plus large et le choc ne pourra être absorbé par le système lui-même et ce n'est pas non plus la réforme par points qui permettra de régler l'urgence sociale et économique.